

François Madoré

CESTAN - UNIVERSITÉ DE NANTES
ESO - UMR 6590 CNRS

L'objectif de cet article est d'examiner comment s'effectue, à l'échelle française, la tension qui s'exprime entre l'insécurité et l'enfermement résidentiel. Dans un premier temps, nous allons analyser les représentations et les réalités statistiques de l'insécurité. Puis, nous observerons comment ce phénomène participe à la construction de l'argumentaire légitimant l'autoenfermement résidentiel, en étant à l'origine d'une rhétorique qui interroge les diverses finalités sécuritaires de l'enclosure dans le domaine de l'habitat. Si celle-ci apparaît en premier comme une forme de régulation privative de l'insécurité d'appropriation, elle est également susceptible d'offrir un environnement sécurisé aux enfants et, enfin, de préserver les qualités environnementales de l'habitat.

LA QUESTION DE L'INSÉCURITÉ DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE: REPRÉSENTATIONS ET RÉALITÉS STATISTIQUES

Le renouvellement de la question de l'insécurité: la montée des préoccupations insécuritaires

Plusieurs auteurs (Robert, Pottier, 1997; Wievorka, 1999; Rey, 2002) montrent bien comment, au cours des années soixante-dix, se renouvelle progressivement la question de l'insécurité en France. Celle-ci intègre une nouvelle articulation, en interrogeant le lien entre délinquance et insécurité, au détriment de l'articulation qui dominait alors et qui associait violence politique et insécurité. Cette reformulation de la question de l'insécurité s'est accompagnée du développement croissant de travaux et de réflexions visant à mieux comprendre les multiples formes des crimes et délits.

Parallèlement à ce renouvellement de la question de l'insécurité, celle-ci est devenue centrale dans les préoccupations des Français (Roché, 1996 et 1998). Les élections municipales de mars 2001 ou l'élection présidentielle d'avril et mai 2002 ont mis en lumière l'importance de l'enjeu sécuritaire au sein de la société française. La politisation de cette question sécuritaire a fait l'objet d'âpres débats selon un clivage politique assez

traditionnel, « l'insécurité (apparaissant) ainsi comme un thème de droite » (Wievorka, 1999). En effet, une grande majorité de la gauche française, en particulier sa mouvance socialiste, a refusé jusqu'aux années quatre-vingt-dix de s'approprier ce thème, au nom d'une critique, relayée par toute une partie de l'intelligentsia, du contrôle social exercé par l'État, thème alors très en vogue sous l'influence en particulier des travaux de Michel Foucault (1975). Toutefois, à l'aube du XXI^e siècle, l'approche semble désormais nettement plus consensuelle, comme le montre l'évolution du discours politique lors des débats ayant précédé les élections municipales de 2001.

Cette tendance à l'uniformisation du discours sécuritaire entre la gauche et la droite républicaine est confirmée par tous les observateurs. Elle épouse par ailleurs une nette atténuation du clivage entre les électeurs se classant à gauche et ceux se classant à droite. Le sondage Ipsos pour le journal *Le Monde*, publié le 30 janvier 2001, soit deux mois avant les municipales montre bien que, si la sensibilité aux problèmes de l'insécurité est toujours clivée idéologiquement, l'opposition s'est largement atténuée¹. D'une part, que l'on soit sympathisant de la droite parlementaire ou de la gauche plurielle, la sécurité des biens et des personnes est placée en tête des principales priorités du nouveau maire par les électeurs. D'autre part, si deux sympathisants de la droite parlementaire sur trois placent cette préoccupation parmi les trois principales priorités de leur prochain maire, cette demande recueille l'assentiment d'un sympathisant de la gauche plurielle sur deux.

Ce rapprochement des positions peut s'expliquer par la conjonction de deux facteurs. D'un côté, la droite française, à l'exception de sa frange la plus extrême, a largement renoncé au tout-sécuritaire des années Peyrefitte puis Pasqua. De l'autre, si « hier, la gauche et plus encore l'extrême gauche dénonçaient le contrôle social là où la droite parlait d'insécurité, depuis les années quatre-vingt, tout a basculé: l'insécurité est devenue un

1- Courtois G., 2001, « Municipales: les Français veulent des maires à plein temps », *Le Monde*, 30 janvier.

thème de la gauche aux affaires » (Wievorka, 1999). L'é-tape clé dans l'aggiornamento de la gauche sur les questions de sécurité est le colloque de Villepinte en 1997, où le gouvernement Jospin à dominante socialiste a consacré la sécurité grande cause nationale, au même titre que la lutte contre le chômage. Cette évolution témoigne d'une appréhension globale de la question de l'insécurité, mettant sur un même pied d'égalité l'insécurité sociale et celle générée par des actes délictueux.

La diffusion de la sensibilité à l'insécurité : la rumeur et la multiplication des discours insécuritaires

Avant même l'examen des chiffres, pour observer en particulier si la montée de cette sensibilité à l'insécurité suit celle des statistiques, il faut revenir sur les mécanismes de diffusion de cette sensibilité. Un sondage de la Sofres, réalisé en 1998 auprès des Français pour l'Association des maires de France, montre que « les maires et leurs administrés (sont) plus inquiets de l'insécurité chez les autres que dans leur commune ». L'insécurité est ainsi surtout perçue comme inquiétante à l'échelle macro, par référence à la situation nationale, alors que le jugement local est plutôt clément. Ce décalage s'explique par l'existence d'une double médiatisation dans la construction des représentations de l'insécurité, à savoir la rumeur et la multiplication des discours insécuritaires.

Werner Ackermann, Renaud Dulong et Henri-Pierre Jeudy (1983), dans leur analyse discursive de l'imaginaire véhiculé par l'insécurité, montrent bien comment ce discours construit une rumeur. C'est donc en partie parce que l'insécurité, au-delà même de la réalité statistique du phénomène, préexiste à travers le discours et l'imaginaire, que la sensibilité des Français à l'insécurité est devenue si grande.

Par ailleurs, la multiplication des discours insécuritaires semble jouer un rôle central dans cette augmentation de la sensibilité à l'insécurité. C'est la thèse défendue par un certain nombre de chercheurs, spécialistes des questions d'insécurité et de délinquance. Laurent Mucchielli (2001) déconstruit ainsi les trois types de discours qui, pour l'essentiel, façonnent les représentations de l'insécurité en France : le discours médiatique, celui porté par les nouveaux « experts » de l'insécurité, au premier rang desquels Alain Bauer et Xavier Rufer (1999), et enfin celui de la police, en particulier de la sec-

tion « Villes et banlieues » des Renseignements généraux. Or, par un système d'alliance tout à fait implicite où se combinent raisons commerciales, corporatistes et politiques, ces trois types de discours dramatisent, certaines fois à l'excès, le visage de la délinquance et de criminalité en France.

Les difficultés de mesure de l'insécurité : la statistique policière et les enquêtes de victimation

L'appréhension statistique de l'insécurité pose problème en France (Robert et al., 1994; Robert et al., 1999; Tournyol du Clos, 2002). La principale mesure est constituée du rapport intitulé « état 4001 », qui recense tous les crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Cette source, émanation du ministère de l'Intérieur, est publiée annuellement depuis 1972, mais existe en fait depuis 1950. Or, ce recensement n'est qu'un reflet de la criminalité. Il est constitué en effet de l'addition de deux ensembles de données, comme l'expose Dominique Monjardet². « En premier lieu, [cette statistique] mesure l'activité répressive de la police et de la gendarmerie, en recensant les crimes et délits que celles-ci ont découverts de leur propre initiative ». Cela signifie donc très clairement que « les fluctuations de leur nombre, avant de traduire une évolution quelconque du phénomène, enregistrent d'abord les fluctuations de l'activité policière ». Puis, « en second lieu, la statistique recense les plaintes que les victimes déposent de leur propre mouvement auprès des services de police et de gendarmerie, et que ceux-ci acceptent d'enregistrer ». Au total, il est clair que « les chiffres de la police témoignent d'abord de ce que fait la police face aux délinquants et non pas de tout ce que font les délinquants eux-mêmes » (Mucchielli, 2001).

On peut essayer d'estimer ce fameux chiffre noir des délits et de la criminalité, qui résulte de ce décalage entre les infractions recensées, les seules qui fassent donc l'objet d'un suivi statistique annuel, et l'ensemble des infractions, qu'elles aient été enregistrées ou non par les services de police ou de gendarmerie. Pour cela, il faut mobiliser les connaissances acquises grâce aux enquêtes de victimation, qui recensent les incidents (vol, agression...) déclarés par les individus interrogés. Cependant, la France ne dispose pas encore, à ce jour, d'un véritable dispositif ayant pour finalité la mesure de

2- Monjardet D., 2001, « Délinquance : les paradoxes de la statistique », *Le Monde*, 3 février.

la victimation, lacune qui devrait être bientôt comblée grâce à la réalisation, par l'Observatoire national de la délinquance (OND) créé en 2003, d'une grande enquête auprès de 20 000 personnes, selon une périodicité qui pourrait être annuelle (du moins tel est le vœu de cet observatoire). Néanmoins, à défaut de posséder un tel outil, quelques expériences visant à mesurer cette victimation ont déjà été mises en œuvre à l'échelle de l'hexagone (Robert et al., 1999). Ainsi, en 1986, a été réalisée pour la première fois en France une enquête nationale de victimation, à l'initiative du Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Cependant, faute de financement pour en assurer la pérennité, cette enquête a été sans lendemain, jusqu'à ce que l'Insee introduise en 1996 un module destiné à mesurer la victimation, dans son enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV)³. Sans être à proprement parlé une enquête dite de victimation, l'EPCV, menée selon une périodicité annuelle afin d'étudier l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs sociaux, constitue néanmoins un apport très précieux pour la connaissance de l'insécurité vécue (la victimation) et du sentiment d'insécurité dans l'Hexagone.

Ainsi, l'EPCV réalisée au cours du mois de janvier 1997 montre que la variabilité de la connaissance statistique de l'insécurité varie selon la nature du délit (Crenner, 1999). A priori, les atteintes aux biens sont mieux recensées que les atteintes à la personne, les victimes de vols étant incitées à se rendre à la gendarmerie ou à la police pour pouvoir obtenir une indemnisation de leur dommage, dans la mesure où les sociétés d'assurance exigent un dépôt de plainte pour attester de la réalité d'un vol. Ainsi, les cambriolages constituent l'activité délinquante la mieux recensée en France, puisque les quatre cinquièmes des victimes portent plainte. Suivent les vols de voiture ou les vols à la roulotte, qui donnent lieu au dépôt d'une plainte dans les deux tiers des cas, puis les vols divers avec la moitié. En revanche,

pour les agressions physiques ou verbales, la proportion de victimes portant plainte devient nettement minoritaire, avec seulement un tiers.

Si l'on observe maintenant l'évolution du nombre de crimes et délits enregistrés en France au cours de la seconde moitié du *xx*^e siècle, celui-ci est passé de 574 000 en 1950 à 3 772 000 en 2000, soit une multiplication par plus de six. Le taux d'infractions pour 1 000 habitants a, quant à lui, quasiment quintuplé, passant de 14 à 65. Cette progression spectaculaire de la criminalité s'accompagne parallèlement d'un changement dans le paysage de la délinquance. Celui-ci est de plus en plus dominé par une catégorie d'infractions, le vol, qui représente désormais 62 % des crimes et délits enregistrés, contre un tiers seulement en 1950, car le nombre de vols enregistrés par habitant a quasiment décuplé. Or, le vol constitue précisément le type d'infractions où le taux d'élucidation est, de loin, le plus faible, avec environ un dixième (13 %). Cette très faible élucidation des vols, alors que ceux-ci dominent la statistique de la délinquance en France, explique assez largement le sous-enregistrement notable de la criminalité, car « le citoyen ne peut avoir de la police qu'une image d'inefficacité » (Mucchielli, 2001). Ainsi, l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de l'Insee ne montre-t-elle pas que « si les victimes renoncent à porter plainte, c'est avant tout parce qu'elles pensent que cela n'aurait aucun effet ou parce qu'elles n'en voient pas l'utilité » (Crenner, 1999)? Ce comportement montre combien la population est très dubitative sur la capacité de la gendarmerie, de la police et de la justice à démasquer et à punir les coupables, doute fondé en particulier sur la faiblesse du taux d'élucidation des infractions.

L'INSÉCURITÉ : ARGUMENT PROMOTIONNEL ET DE VENTE DES PROGRAMMES IMMOBILIERS FERMÉS EN FRANCE

La sécurité devenue l'un des arguments de vente majeur des ensembles résidentiels fermés

En France, désormais, la logique sécuritaire alimente pour partie le développement des complexes résidentiels fermés ou clôturés, avec la construction d'un discours promotionnel légitimant l'enclosure par la nécessité de se protéger de la criminalité. Toutefois, la rhétorique sécuritaire est très inégalement hiérarchisée selon les promoteurs. Si certains l'évoquent peu dans

3- Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie de l'Insee donne lieu à trois enquêtes annuelles. Celle de janvier porte sur les questions de qualité de l'habitat et du voisinage, des équipements collectifs de proximité et de l'insécurité. Celle de mai concerne la santé, les difficultés financières des ménages, le confort et l'équipement du logement. Enfin, celle d'octobre mesure la participation sociale des personnes (vie familiale, professionnelle, associative). Pour l'enquête de janvier qui nous intéresse ici, le nombre de répondants approche les 6 000 ménages, soit environ 11 000 individus.

leur discours ou leur argumentaire commercial, d'autres construisent au contraire tout leur discours promotionnel autour, surfant alors sur la montée du sentiment d'insécurité en France, à l'image du groupe 4M Promotion, basé à Toulouse mais dont l'activité se déploie désormais à l'échelle nationale.

Néanmoins, au-delà de cette différence d'intensité dans le recours au discours sécuritaire, les dix promoteurs que nous avons interrogés en 2002⁴ estiment tout à fait inconcevable aujourd'hui de construire un programme résidentiel sans un contrôle des accès et sans une panoplie d'éléments de sécurisation. Les plus fréquemment cités sont l'interphone, le digicode, le vidéophone, les alarmes, les portes blindées et les clés d'accès aux ascenseurs.

- À titre d'exemple, lorsque l'on demande au directeur technique de Bouygues Immobilier s'il est envisageable de réaliser désormais des opérations sans fermeture ou sécurisation, sa réponse est claire : « non, ça fait partie des éléments incontournables ». Il précise que la sécurisation des programmes immobiliers, « c'est vraiment devenu un argument de vente [...] un argument fort et qu'on continue à développer pour proposer de nouveaux services ».

- Le directeur technique d'Eiffage Immobilier souligne également que, « aujourd'hui, la demande d'un client final, elle est quand même plutôt sécuritaire et on ne se voit pas proposer un logement qui n'ait pas au moins un digicode extérieur sur une première porte de sas et puis, a minima, un interphone après, et puis donc une grille de clôture pour fermer ». Cet argument sécuritaire est évoqué à plusieurs reprises au cours de l'entretien : « c'est devenu un élément important du choix d'un client [...] si effectivement un client a le choix entre deux promotions, deux types de promoteurs, je pense qu'il va incliner favorablement vers celui qui aura mis un accent particulier sur ce domaine de la sécurité, ça c'est clair ».

- Le directeur technique de Malardeau, quant à lui, n'hésite pas à déclarer que « la clôture, le portail télécommandé, l'alarme, le vidéophone, avec tout ce qui est lié à la sécurité, c'est un bon argument de vente ».

L'invasion du discours faisant référence de façon

4 Cinq promoteurs nationaux (Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Espace 2, European Homes et Promogim) et cinq promoteurs toulousains (Fonta, Malardeau, Monné Decroix, 4M Promotion et Sagec).

très explicite à l'insécurité chez les promoteurs immobiliers français a pour conséquence, entre autres, une banalisation de la rhétorique sécuritaire dans la rédaction des descriptifs des programmes immobiliers neufs, qu'ils soient clôturés ou non. Quelques exemples en témoignent :

- Eiffage Immobilier (promoteur national), « Les Villas Caducée » à Nancy, programme d'habitat collectif : « Les Villas Caducée se composent de deux petits immeubles de quatre étages accueillant quatorze et dix-neuf appartements dans un espace protégé de la rue et clôturé pour plus de sécurité ».

- Groupe Ellul (promoteur à Montpellier), « Le Castel d'Ô » à Montpellier, programme comprenant à la fois de l'habitat collectif et des maisons individuelles : « pour ma sécurité ils ont pensé à tout » [...] La propriété est entièrement close. Un gardien veillera sur le Castel d'Ô. Chaque hall est équipé d'un interphone ».

- Seger (promoteur à Besançon), « Le Domaine des Monts de Brégille » à Besançon, programme d'habitat collectif : « La totalité du parc résidentiel est clôturé. Un portail automatique, commandé par émetteur radio individuel, sera le seul accès public au Domaine. Complété par un équipement vidéo par appartement pour assurer plus activement la sécurité de la résidence ».

- Gesfim (promoteur à Bordeaux), « Villa Augustine » à Bordeaux, programme d'habitat collectif : « l'enceinte entièrement clôturée, le portail à ouverture télécommandée, l'interphone et le système de télésurveillance assurent un environnement préservé et une totale sécurité ».

- Fonta (promoteur à Toulouse), « Le Petit Trianon » à Toulouse, programme d'habitat collectif : « entièrement clôturée, le portail à ouverture télécommandée et les portes à digicodes confèrent à la résidence un caractère sécuritaire ».

Les différentes finalités sécuritaires à l'œuvre dans le développement des ensembles résidentiels fermés

En France, le discours sécuritaire des promoteurs dans la promotion des programmes immobiliers neufs clôturés renvoie à des représentations très diverses des dangers potentiels, attestant de la diversité des finalités sécuritaires assignées à la clôture.

En première instance, l'enclosure est toujours conçue, avant tout, comme l'un des moyens de se pré-

munir contre la peur du vol ou de la dégradation de ses biens propres (logement et voiture principalement), et tous les promoteurs interrogés reconnaissent l'efficacité, toute relative, de la clôture dans cette prévention. Ce phénomène peut être interprété, au moins partiellement, comme une volonté collective de développer des formes de régulation privée de l'insécurité d'appropriation ou de dégradation, en dehors des organismes ayant officiellement en charge le traitement de cette question.

- La protection des véhicules revient ainsi telle une antienne. D'ailleurs, dans un cinquième des descriptifs des 183 programmes clôturés, la sécurisation des parkings est évoquée très explicitement. C'est un moyen de rappeler que tout a été mis en œuvre pour protéger les véhicules, devenus la principale cible de l'insécurité de prédation, en arguant du principe suivant: « les clients se sentiront un peu plus protégés si leur voiture est dans une résidence clôturée » (dirigeant de 4M Promotion).

- Pour rendre encore plus difficile la tâche des cambrioleurs ou autres malfrats potentiels, certains promoteurs conçoivent, depuis peu, une sorte de compartimentage des espaces au sein même de l'ensemble résidentiel. L'un des dirigeants de 4M Promotion expose ce principe, qui consiste selon lui à « badger les espaces »: « nous avons maintenant multiplié, ajouté d'autres prestations [...] trois résidences ou quatre viennent d'être équipées, mais alors ce sont des résidences qui ont deux ou trois ans, nous avons fait des contrôles d'accès avec des badges qui permettent d'éviter qu'il y ait un passage d'un immeuble à un sous-sol, d'un sous-sol dans un autre immeuble, qui contrôle les accès des gens qui ne doivent aller que dans une zone ou dans telle zone ».

Si l'enclosure des espaces résidentiels en France est conçue, avant tout, comme l'un des moyens de se prémunir contre la peur du vol ou de la dégradation de ses biens propres, une autre logique à l'œuvre est de sécuriser les espaces communs de la copropriété, de façon à permettre leur appropriation par les résidents, et en particulier les enfants.

- La présence d'une clôture permet en effet de sécuriser les espaces de jeux, car non seulement les enfants ne peuvent s'éloigner, mais de surcroît l'accès à la résidence est protégé. Cette protection rassure à deux niveaux les parents: par rapport à la circulation automobile et vis-à-vis d'une intrusion humaine ou animale (un chien par exemple) susceptible de présenter un danger

pour l'enfant.

- L'exemple des complexes résidentiels créés par Espace 2, à travers le concept des Domaines, en offre une bonne illustration. Ce concept est ainsi défini: « parc clos et paysager, sans véhicule, avec mails piétonniers... » (plaquette de présentation du groupe). Dès l'entrée dans le Domaine, les véhicules sont dirigés vers des allées réservées exclusivement à la circulation automobile et qui mènent aux parkings en sous-sol, de sorte que « pour la sécurité et la tranquillité de tous, aucun véhicule ne peut ainsi circuler à l'intérieur du Domaine ».

Enfin, la troisième finalité sécuritaire de l'enclosure des espaces résidentiels est sous-tendue par la volonté de préserver d'éventuelles intrusions et dégradations (tags, détritus, crottes de chiens...) les qualités environnementales, appréciées au sens large, de l'habitat.

- Dans les trois quarts des descriptifs des 183 programmes clôturés, on valorise sa qualité paysagère, c'est-à-dire essentiellement le cadre naturel, voire l'ornementation architecturale, et on insiste plus particulièrement sur la perspective de maintenir cette qualité par la présence d'une clôture. Ainsi, l'enclosure de l'espace résidentiel peut être justifiée par la volonté de préserver l'intégrité écologique du lieu, ce qui renvoie à la fois à une logique sécuritaire, car il s'agit bien de se protéger des préjudices matériels liés à une insécurité visant à dégrader cette qualité environnementale.

- Le groupe Monné Decroix communique beaucoup sur ce thème, justifiant pour partie la clôture de ces ensembles résidentiels par la qualité des espaces verts et la nécessité de la préserver. Comme l'exprime la responsable de la gestion locative, « il fallait surtout protéger du monde extérieur, des allées et venues, c'est quand même pas le jardin public », ou encore: « la clôture nous amène uniquement juste une tranquillité pour pouvoir entretenir nos espaces verts de manière plus sereine ». On perçoit, à travers cette déclaration, comment la mise en avant de la recherche de sécurité peut masquer en fait une autre quête, celle de tranquillité, la fermeture résidentielle permettant en effet de restreindre l'accès au domaine résidentiel.

Conclusion

La quête d'un environnement résidentiel sécurisé ne relève-t-elle pas d'un mythe ou d'une vaste illusion, en participant d'un mouvement fondé sur la recherche de « la quiétude idéale d'une société bien gérée, la maîtrise